

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Les Clayes-sous-Bois

Construisons ensemble notre ville pour demain



WWW

SQY.FR/PLU-LES-CLAYES-SOUS-BOIS

La concertation et son calendrier

Les temps forts et les rendez-vous à noter

PLU QU'EST CE QUE C'EST ?



Le PLU est un document guide qui définit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il constitue un outil au service du développement du territoire communal.

En conséquence, il fixe les règles générales d'occupation et d'utilisation du sol sur le territoire des Clayes-sous-Bois et répond aux questions du quotidien : où, quoi et comment peut-on construire ? Elles sont traduites sous la forme de dessins et de règles et s'appliquent aux demandes de permis de construire. C'est donc un document réglementaire d'urbanisme avec une portée juridique générale.



Le PLU regroupe de nombreux documents, plans, textes, cartographies... Il sert à :

- Préciser le droit des sols : ce qu'il est possible de construire ou non selon les secteurs du territoire
- Permettre un cadre de négociation avec des partenaires privés, en fixant des objectifs et des moyens pour les atteindre
- Fixer un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement et des politiques publiques : plan local de déplacement, plan local de l'habitat, développement économique, espaces verts et continuités écologiques...

Deux démarches sont essentielles dans l'élaboration d'un PLU :

1. Une vision globale du développement de la commune : quelle ville veut-on avoir pour demain ?
2. Un regard réaliste visant à vérifier ce qui est réalisable à partir d'un diagnostic multicritère du territoire. Le PLU peut ainsi définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme.

**LES
CLAYES-
SOUS-BOIS
EN CHIFFRES**

250
entreprises
et commerces

130
associations

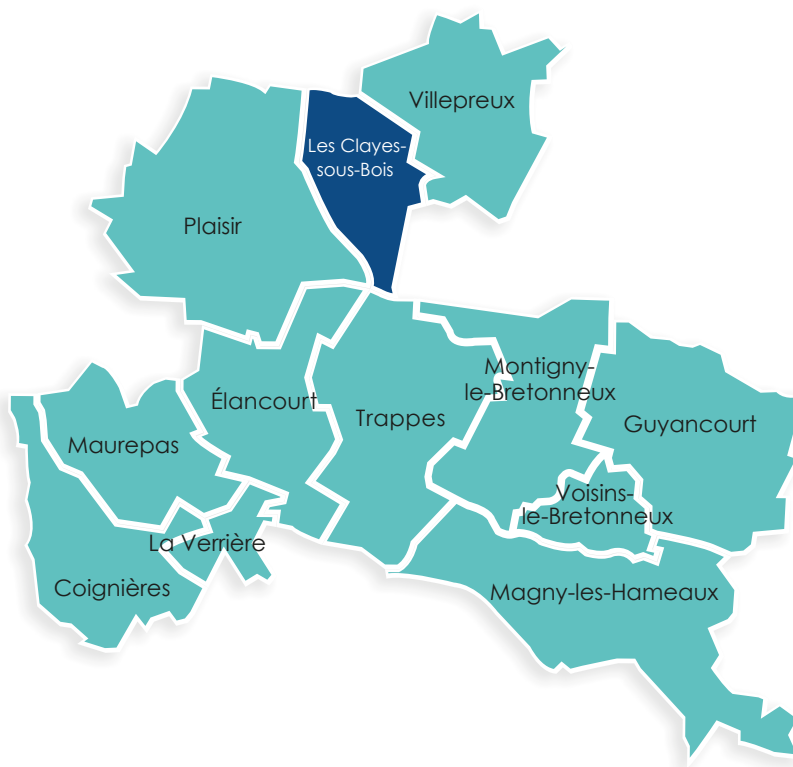
1
monument inscrit sur
l'inventaire supplémentaire
des Monuments historiques

SQY & LES-CLAYES-SOUS-BOIS :

UNE DÉMARCHE ASSOCIÉE



En tant que commune membre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Les Clayes-sous-Bois participe à ses équilibres et son rayonnement. Les évolutions de la ville sont donc essentielles pour la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement cohérent à l'échelle de l'agglomération.



La Communauté d'agglomération est compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle a été sollicitée par la Commune des Clayes-sous-Bois pour engager la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Pleinement acteurs des réflexions sur l'évolution du territoire municipal, les élus et les services de la commune sont étroitement associés aux diverses réunions de travail et animent les temps de concertation avec la population.

Cette étroite association entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Les Clayes-sous-Bois vise également à valoriser l'identité clétienne et ses spécificités, notamment en matière de patrimoine bâti du centre-bourg, d'espaces naturels et forestiers mais également en terme d'attractivité économique.

LES CLAYES- SOUS-BOIS EN CHIFFRES

1
cinéma
Espace
Philippe-Noiret

1
médiathèque

3
gymnases
et
1 stade

1
tennis club
1
Studio de Musiques
actuelles et
amplifiées

DES OBJECTIFS PARTAGÉS

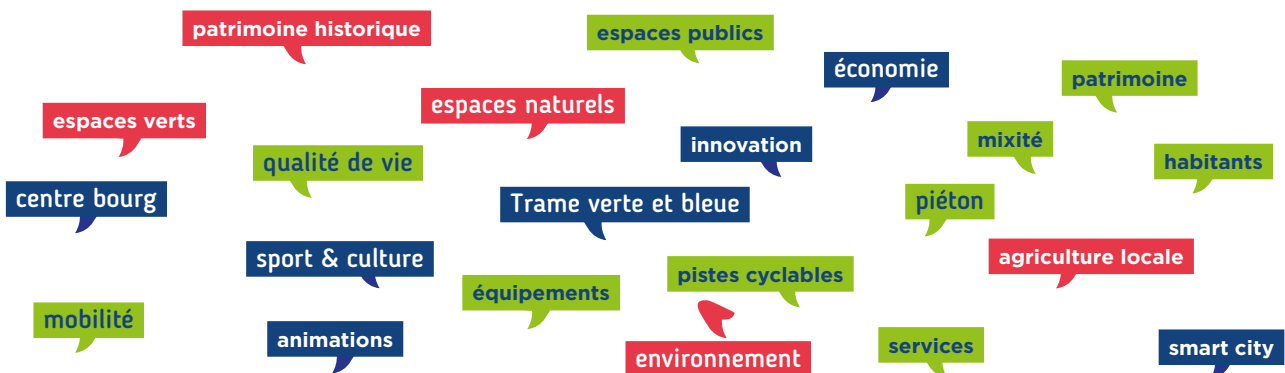


La révision du Plan Local d'Urbanisme des Clayes-sous-Bois poursuit les objectifs suivants :

CONFORTER
L'ATTRACTIVITÉ DES
CLAYES-SOUS-BOIS

ASSURER UN
DÉVELOPPEMENT
URBAIN MAÎTRISÉ ET
RESPECTUEUX
DU PATRIMOINE BÂTI
ET PAYSAGER

PRÉSERVER LE
CADRE DE VIE ET
DE L'ENVIRONNEMENT



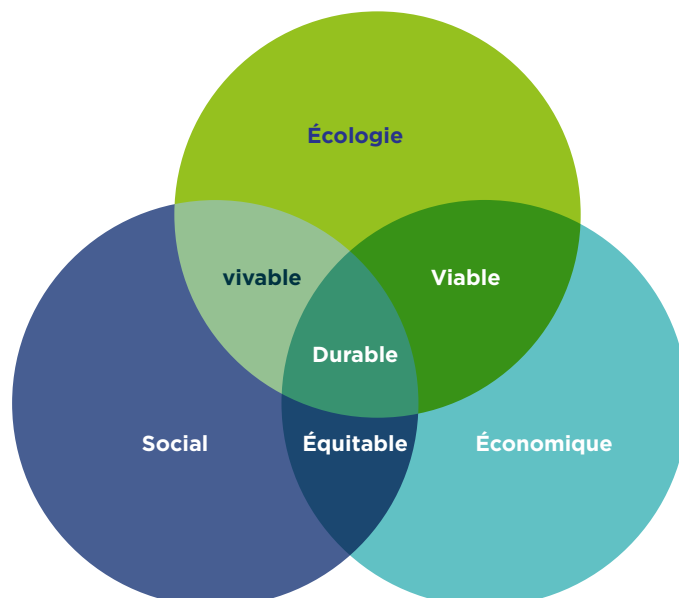
un socle commun :

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins »

[Commission Brundtland](#)



LA CONCERTATION

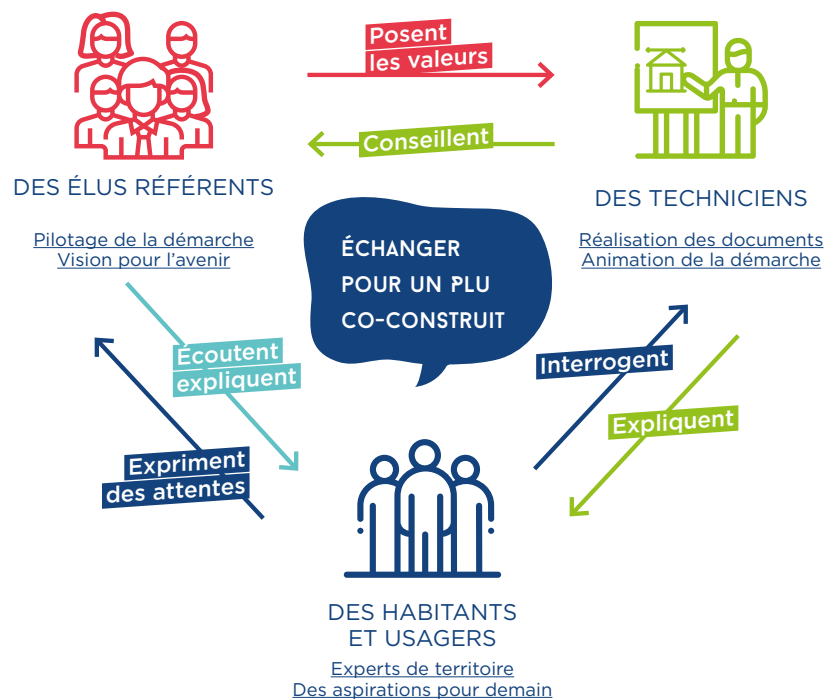


Une démarche de concertation accompagne la révision du PLU pour permettre aux Clétiennes et Clétiens de prendre la parole. Les habitants, usagers, salariés, commerçants des Clayes-sous-Bois sont associés à cette démarche de révision du PLU pour imaginer leur ville de demain. Durant la concertation, ils pourront participer à la redéfinition des grands principes d'aménagement des Clayes-sous-Bois pour les dix prochaines années.

Vos connaissances et vos usages de la commune, vos avis et vos suggestions sont fondamentales à l'élaboration du PLU des Clayes-sous-Bois. Votre vision du territoire d'aujourd'hui et vos attentes pour l'avenir permettront de dessiner ensemble des Clayes-sous-Bois de demain.

Comment participer ?

- Suivre l'actualité dans les magazines de la Ville, de SQY et en ligne sur : sqy.fr/plu-les-clayes-sous-bois
- Déposer vos observations dans l'urne mise à disposition à l'Hôtel de Ville des Clayes-sous-Bois,
- Participer aux futurs temps de concertation qui seront organisés tout au long de la procédure de révision,
- Posez vos questions ou faites part de vos avis et remarques par courrier ou par courriel à revisionplu.lesclayessousbois@sqy.fr



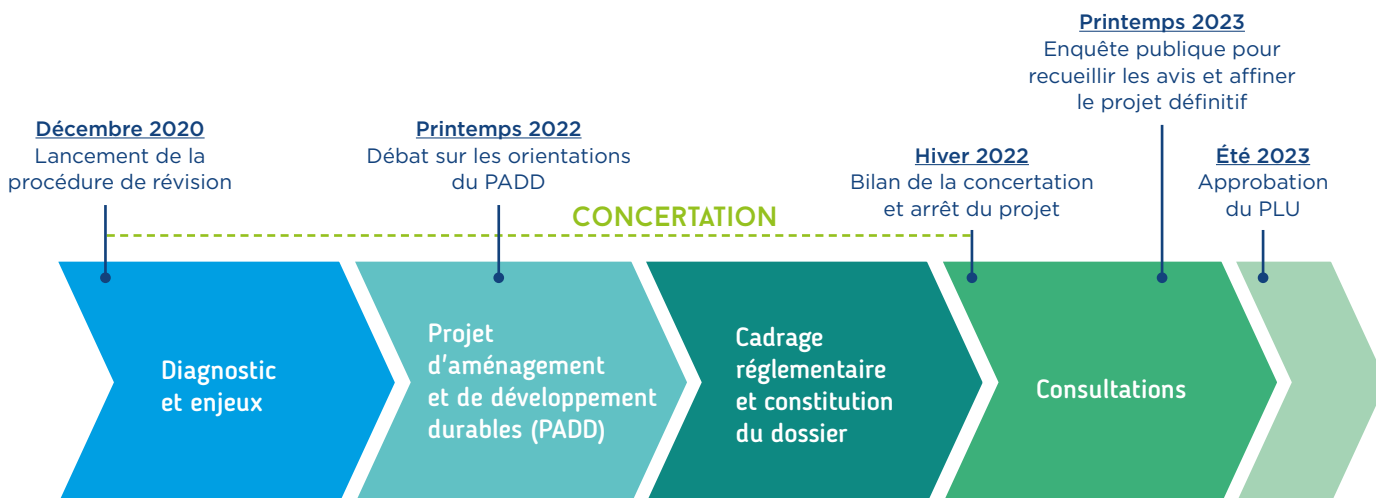
LES CLAYES-SOUS-BOIS EN CHIFFRES

6
écoles maternelles

6
écoles primaires

2
collèges

LA RÉVISION DU PLU DES CLAYES-SOUS-BOIS



Diagnostic et enjeux

Connaître et comprendre le territoire, dégager les principaux enjeux d'urbanisme

C'est le travail des techniciens de l'agglomération, en concertation avec la population et les usagers qui apportent leur vécu et leurs connaissances

PADD

Clé de voûte du PLU, il exprime le projet politique en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Son élaboration est la mission des élus en concertation avec tous les publics (riverains, usagers, entreprises, ...)

OAP et règlement

Le cadrage réglementaire comprend les OAP, le zonage et le règlement en concordance avec les objectifs du PADD. Le dossier complet comprend le rapport de présentation, les servitudes d'utilité publique et toutes les informations qui ont une incidence sur la construction. C'est le rôle des services de SQY et de la Commune

Consultations

SQY transmet pour consultation le projet de PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA) puis organise une enquête publique pour permettre à tous de s'exprimer sur le projet.

GLOSSAIRE



PLU : Plan Local d'Urbanisme

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables. C'est la clé de voûte du PLU. Il exprime le projet politique en matière d'aménagement.

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation. Elles expriment précisément de manière qualitative les ambitions et la stratégie portées sur des thématiques ou des secteurs particuliers.

PPA : Personnes publiques associées. Ce sont toutes les autorités qui sont parties prenantes sur lesquelles le PLU peut avoir une incidence (Département, Région, Etat, Chambres Consulaires, territoires environnants...).

Enquête publique : Mise à disposition de l'ensemble du dossier projet de PLU révisé sous l'autorité d'un Commissaire enquêteur

Rapport de présentation

permet de comprendre le contexte (diagnostic du territoire et de l'environnement) et d'expliquer les choix (justification).

Servitudes d'utilité publique

règles de sources différentes qui ont des impacts sur les possibilités de construction instituées au bénéfice de personnes publiques, de concessionnaires de services ou de travaux publics.



SQ

Terre d'innovations

**Hôtel de ville des Clayes-sous-Bois
Place Charles-de-Gaulle
78340 Les Clayes-sous-Bois**

**Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Eugène-Hénaff
78192 Trappes**